Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_054-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

# DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28/05/2026

| Date de convocation |
|---|
| 22/05/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 22/05/2026 |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 19 | 23 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 23 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

**Présents** : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT, Didier, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe.

**Excusés :** Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, M. BRIENT Sylvain à M. LE CALLONNEC Patrice, M. DOMBRIE Alan à M. PIRON Didier, Mme PONTABRY Charlyne à M. THIBAULT Brann

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BRINGAULT Valérie

**Ref : 2026_054 Objet : ALIENATION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION (LE BOYER SUD) APRES ENQUETE PUBLIQUE (25 FEVRIER AU 12 MARS 2026)**

**VU** la délibération n°2025_064 du conseil municipal du 25/09/2025, ayant pour objet la prescription d'une enquête publique pour la voie communale (non cadastrée), située en limite des parcelles AI n°40, 43 et 55, d'une contenance de 1390 m² environ, au lieudit LE BOYER à Mauron, en vue de sa cession,

**VU** l'avis du domaine du 12/02/2026 sur la valeur vénale (0,29 €/m² en zones Aa, Np et Nr du PLU),

**VU** l'avis favorable du rapport du commissaire enquêteur du 10/04/2026,

**VU** l'avis favorable de la commission urbanisme du 18/05/2026,

**CONSIDÉRANT** que M. Bruno DE CAMBOURG est l'unique riverain adjacent à la voie communale objet de l'enquête publique,

Dans ces conditions, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désaffecter la voie communale située en limite des parcelles AI n°40, 43 et 55, d'une contenance de 1390 m² environ, en vue de sa cession (surface estimée selon plan approuvé) ;
- d'approuver la vente à M. Bruno DE CAMBOURG ;

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_054-DE

- de missionner un notaire pour établir les actes notariés (cet office notarial pourra s'associer au notaire du demandeur pour cette affaire) ;
- de faire supporter les frais de géomètre et les frais notariés d'usage à la charge de l'acquéreur ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,29 € par mètre carré ;
- de donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme BRINGAULT Valérie

